



PROJET ÉDUCATIF

ÉCOLE DU CARROUSEL



UNE ÉCOLE **R-E-E** vers la RÉUSSITE

Automne 2018

Dernière révision : Janvier 2020

Les données ont été révisées selon une nouvelle source d'information «Données de réussite éducative»

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| PROJET ÉDUCATIF | 1 |
| UNE ÉCOLE R-E-E vers la RÉUSSITE..... | 1 |
| 1. But et définition du projet éducatif..... | 3 |
| 2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif..... | 3 |
| 3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif..... | 3 |
| 4. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe) | 3 |
| 4.1 Environnement externe | 3 |
| 4.2 Environnement interne..... | 4 |
| 5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements..... | 15 |
| 6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles | 17 |
| Enjeu 1 : Travailler la transition entre les cycles..... | 18 |
| Enjeu 2 : Moyens mis en place pour aider à la réussite des élèves | 18 |
| Enjeu 3 : Interventions rapides auprès des élèves à risque..... | 18 |
| Enjeu 4 : Sécurité des élèves en dehors du contexte classe | 19 |
| 7. Transmission et diffusion du projet éducatif | 19 |
| 8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif..... | 19 |
| 9. Reddition de compte du projet éducatif | 19 |
| Annexe I : Principaux encadrements légaux..... | 20 |

1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil de gouvernance stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative de l'école les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il est élaboré en réponse à leurs caractéristiques et à leurs besoins ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu à son regard. Résultant d'un consensus, le projet éducatif a été élaboré en cohérence avec le *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) de la Commission scolaire, *Tous Patriotes pour la réussite!* et en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école du Carrousel.

2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Au cours de l'année 2017-2018, les parents et les élèves ont eu à compléter un sondage qui les questionnait sur le sentiment de sécurité, sur la relation école-famille et sur le climat organisationnel et sur la mobilisation du personnel. À l'automne 2018, les membres du personnel ont également été invités à remplir un questionnaire portant sur les mêmes enjeux.

Dès la fin de l'année scolaire 2017-2018, tous les membres de l'équipe école se sont réunis pour débiter l'élaboration du projet éducatif de l'école du Carrousel. Au terme d'échanges, nous avons déterminé nos valeurs, notre vision et notre but. Ensuite, un comité de pilotage a été mis en place afin de poursuivre le travail déjà entamé.

La direction a eu accès à des tableaux de bord qui ont situé la réussite des élèves en fonction des indicateurs du *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR). Le *Plan d'engagement vers la réussite* nous a fourni les zones de vulnérabilité de la commission scolaire.

3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Tout au long de l'élaboration du projet éducatif, nous consulterons et informerons le comité de pilotage et les membres de l'équipe-école ainsi que le conseil d'établissement.

4. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)

4.1 Environnement externe

L'école du Carrousel est située à Varennes, une municipalité de 21 743 habitants où l'on retrouve cinq écoles d'enseignement préscolaire et primaire, une école d'enseignement au secondaire, trois centres de la petite enfance publics et plusieurs privés. Nous y retrouvons également une école privée d'enseignement préscolaire et primaire ainsi qu'une école privée d'enseignement au secondaire. Le bassin des élèves qui la compose est constitué principalement du quartier immédiat de l'école. La grande majorité des élèves sont marcheurs, seuls

LE PROJET ÉDUCATIF

quelques élèves habitants au-delà des limites de notre école sont transportés par autobus. Le revenu moyen des ménages de la municipalité est de 37 302 \$ par année (après impôt). Le secteur est constitué en grande partie de propriétaires dont le revenu moyen est plus élevé, soit de 40 653 \$ (après impôt). De plus, l'indice de défavorisation sociale et matérielle (recensement de 2011) de ce quartier est plus favorable étant situé à 1. Le recensement de 2016 mentionne également que la proportion de la population n'ayant aucun certificat ou diplôme est de 8,7 %. La proportion des familles monoparentales est de 19 % comparativement à 21,3 % pour la ville de Varennes.

L'école travaille en partenariat avec le CSSS, notamment pour les services de l'infirmière scolaire et les programmes de la santé publique. L'école a également développé un partenariat avec la *Maison des enfants de Varennes* où un courrier est mis en place entre les enfants et des bénévoles.

L'équipe de l'école du Carrousel collabore avec les services sociaux faisant partie du *CISSS Montérégie-Est*, plus précisément avec le *CLSC des Seigneuries*.

De plus, l'école travaille en partenariat avec le CMR, les milieux hospitaliers, le CRDI et autres partenaires externes afin de mieux comprendre et répondre aux besoins de certains élèves.

La piscine municipale de Varennes a proposé le projet pilote « *Nager pour survivre* » aux élèves de 3^e année de l'école. Ce projet vise à évaluer les habiletés des élèves pour survivre à la noyade. Cette activité est offerte gratuitement à tous les élèves de ce niveau, incluant le transport en autobus.

En collaboration avec la *Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent*, plusieurs ateliers d'informations sont offerts chaque année par un policier communautaire aux élèves du préscolaire à la 6^e année (sécurité en autobus, intimidation et cyber intimidation, civisme, application des lois...).

4.2 Environnement interne

Clientèle

L'école offre un service d'enseignement, du préscolaire à la sixième année, à 345 enfants dont 27 en groupes spécialisés. Elle compte également trois classes d'enseignement spécialisé pour le développement social et communicatif. La majorité des élèves qui fréquentent ces classes spécialisées proviennent des différents secteurs de la commission scolaire.

Au total, nous comptons 65 élèves HDAA (19 % de l'ensemble des élèves); 3 élèves de nos groupes adaptés sont intégrés dans les classes régulières et 27 sont en classes d'enseignement spécialisé pour le développement social et communicatif. Nous avons 65 plans d'intervention actifs et 2 PSI (plan de services individualisés entre l'école et le réseau de la santé) avec des partenaires externes.

La majorité de la clientèle de l'école est de nationalité québécoise (97,7 %). Nous avons 8 élèves qui sont nés à l'extérieur du Québec : Algérie, États-Unis, Colombie Britannique, Vénézuéla, Corée du Sud et la France, ce qui représente 2,3 % de notre clientèle. Nous pouvons donc affirmer avoir une clientèle relativement homogène et de nationalité québécoise.

LE PROJET ÉDUCATIF

Selon les prévisions du MEES, la clientèle pour le secteur de Varennes restera relativement stable au cours des prochaines années, soit 216 élèves qui entreront au préscolaire en 2019-2020, 217 en 2020-2021 et 203 en 2021-2022.

En ce qui a trait à l'intimidation et la violence, un protocole d'intervention est mis en application. En 2017-2018, nous avons répertorié deux cas d'intimidation et quatre cas de violence touchant six élèves de l'école.

Employés et services professionnels

L'école du Carrousel regroupe environ 50 employés. Nous offrons des services professionnels en psychologie, en psychoéducation, en orthophonie, en infirmerie et un service offert par une hygiéniste dentaire.

Nous observons une stabilité au niveau de l'équipe enseignante au cours des dernières années ainsi qu'au service de garde. Cette stabilité est aussi présente au niveau de la direction depuis la rentrée 2013.

En général, l'environnement de travail est sain et agréable. L'équipe de l'école du Carrousel est composée de personnel impliqué et axé sur le développement professionnel. Elle a su développer une approche collaborative basée sur l'entraide et le partage d'expériences et de connaissances. Le climat organisationnel semble avoir un impact positif sur les élèves puisque dans le sondage réalisé auprès d'eux l'an dernier, ils se disaient intéressés par les apprentissages, ils avaient le goût d'apprendre et de travailler et ils reconnaissaient qu'ils devaient donner le meilleur d'eux-mêmes.

Situation financière

L'école est dans une bonne situation financière. Les budgets disponibles nous permettent de répondre à la majorité des besoins matériels des élèves et du personnel. Nous sommes à l'ère de la technologie en ayant des tableaux interactifs dans tous les locaux de classe. Les outils technologiques sont disponibles pour tous les élèves en ayant besoin.

Services aux élèves

Afin de bien soutenir les élèves HDAA, nous avons cinq éducateurs spécialisés, une préposée aux élèves handicapés et deux orthopédagogues.

Nous avons également un projet de tutorat entre les élèves du premier cycle et du troisième cycle, chapeauté par les enseignantes des cycles visés.

Lorsque les besoins sont observés, nous faisons appel au soutien de l'équipe à l'inclusion de la commission scolaire pour des élèves ayant des difficultés comportementales ou d'apprentissage plus importants.

Service de garde

Nous offrons un service de garde (199 élèves réguliers et 12 élèves sporadiques) et un service aux dîneurs (84 élèves).

LE PROJET ÉDUCATIF

Bénévolat

Quotidiennement, des bénévoles sont impliqués dans le milieu. Le service de bibliothèque est d'ailleurs entièrement géré par des bénévoles.

Un sondage complété par les parents, les employés et des élèves de l'école à l'automne 2017 et 2018 dans le cadre du *Plan d'engagement vers la réussite*, a permis de documenter, pour chaque établissement, la perception des employés, des élèves et des parents, notamment au regard de la communication école-famille, du climat sain, stimulant et sécuritaire.

COMMUNICATION ÉCOLE-FAMILLE

Le niveau de satisfaction des parents relativement à la communication école-famille est élevé. Entre autres, les parents jugent qu'il est facile de communiquer avec les enseignants de leur enfant (9,14), qu'ils sont bien informés de la progression des apprentissages de leur enfant (8,54) et de son comportement (8,41). Le niveau de satisfaction des parents, pour ces trois aspects, est toujours égal ou supérieur à l'ensemble des écoles de la CSP.

Nous constatons que le niveau de satisfaction des parents sur la communication en lien avec la transition vers le secondaire est de 6,8 mais que l'importance qu'ils y accordent est à 8,9. En ce qui concerne les élèves de notre école, ceux-ci ont aimé ou aimeraient être jumelés avec un autre élève du secondaire (7,74) pour faciliter la transition.

Les perceptions des employés de l'école aux questions relatives à la communication école-famille sont également élevées.

Mon école informe régulièrement les parents :

- **de la progression de l'apprentissage** (8,44, ensemble des écoles 8,55)
- des difficultés de relations interpersonnelles de leur enfant (8,16, ensemble des écoles 8,00)

En fait, le sondage réalisé met nettement en lumière la très grande importance accordée tant par les parents que par les employés de l'école à **la qualité de la communication école-famille** (employé-cote de 8,16 à 8,44 et parents-cote de 8,25 à 9,14).

Les employés ont également mentionné (9,72) que **l'engagement des parents** est un facteur qui favorise la réussite et la persévérance scolaire de leur enfant.

CLIMAT SAIN, STIMULANT ET SÉCURITAIRE

Ce même sondage a également permis de connaître la perception des employés, des élèves et des parents en ce qui a trait au sentiment de sécurité.

LE PROJET ÉDUCATIF

Les moyens mis en place dans notre école sont efficaces pour prévenir et arrêter l'intimidation. Durant les 3 dernières années, nous avons noté que 3 cas d'intimidation qui ont toujours été gérés rapidement et de façon satisfaisante pour toutes les parties. La perception des élèves face à l'intimidation est favorable (9,07) ce qui est largement supérieur à la perception de l'ensemble des parents de la CSP (7,66) ainsi que celle concernant la cyberintimidation (8,57) alors qu'à la CSP (7,26). Les employés considèrent être en sécurité dans leur milieu de travail (9,08). De façon générale, les parents croient que leurs enfants se sentent en sécurité (9,38). Toutefois, la perception des enfants face à leur sécurité dans l'autobus est plus faible que la CSP (7,60 versus 7,79). La perception des enfants face à la sécurité dans la salle des repas est acceptable, mais pourrait être améliorée étant donné le faible écart avec la CSP (8,64 versus 8,44). Il en est de même pour les parents (8,99 versus 8,76). De plus, la perception des employés face aux mesures mises en place dans notre école pour contrer la violence ne semble pas favorable (6,84).

À l'école, les élèves sentent que tout le personnel veut qu'ils réussissent (9,02), ainsi que les membres du personnel y croient (9,6). De façon générale, les enfants trouvent que leurs enseignants assurent un climat de classe qui permet d'apprendre (8,98) et que l'environnement est stimulant (8,41) tandis qu'à la CSP c'est plus faible (7,36). D'ailleurs, les enfants considèrent que les enseignants donnent le goût d'apprendre et de travailler (8,95).

Ce qui est particulier à notre milieu, étant donné la présence de groupes adaptés, c'est que la perception au niveau de l'accueil de ces élèves en classe régulière est positive et supérieure à la CSP (9,20 et 7,52).

Parents comme enfants considèrent que notre école pourrait être recommandée à d'autres (9,21 et 8,51). Nous notons aussi une fierté de fréquenter notre école (9,05 et 8,70). En ce qui concerne les membres du personnel, ceux-ci recommanderaient leur milieu de travail à un collègue ou à un ami (9,2). De plus, la fierté de travailler à notre école est supérieure au reste de la CSP (9,12 et 7,68).

ÉQUIPE-ÉCOLE : DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET PARTAGE DES MEILLEURES PRATIQUES

Les employés de l'école ont à cœur la volonté de collaborer les uns avec les autres pour atteindre efficacement les objectifs du projet éducatif, notamment par le partage des meilleures pratiques. La culture de collaboration est déjà bien ancrée au sein de l'équipe école.

Par ailleurs, les employés considèrent que les écoles n'ont pas suffisamment les moyens d'améliorer la réussite scolaire des élèves (6,24) et d'autonomie pour répondre aux besoins de tous ceux-ci (5,4). Les employés perçoivent un manque au niveau des mesures pour dépister rapidement les problèmes d'engagement et de motivation scolaire (6,44).

À notre école, nous considérons que l'expertise de nos collègues occupant le même corps d'emploi peut contribuer au développement de notre propre expertise (9,16).

Afin de nous permettre de faire des choix ciblés en fonction des besoins des élèves, nous tenons à souligner certaines valeurs présentes dans les réponses des élèves. Nous remarquons que les élèves apprennent mieux quand l'enseignant leur lance des défis (8,62 versus CSP 7,35). Par contre, nous constatons que deux éléments

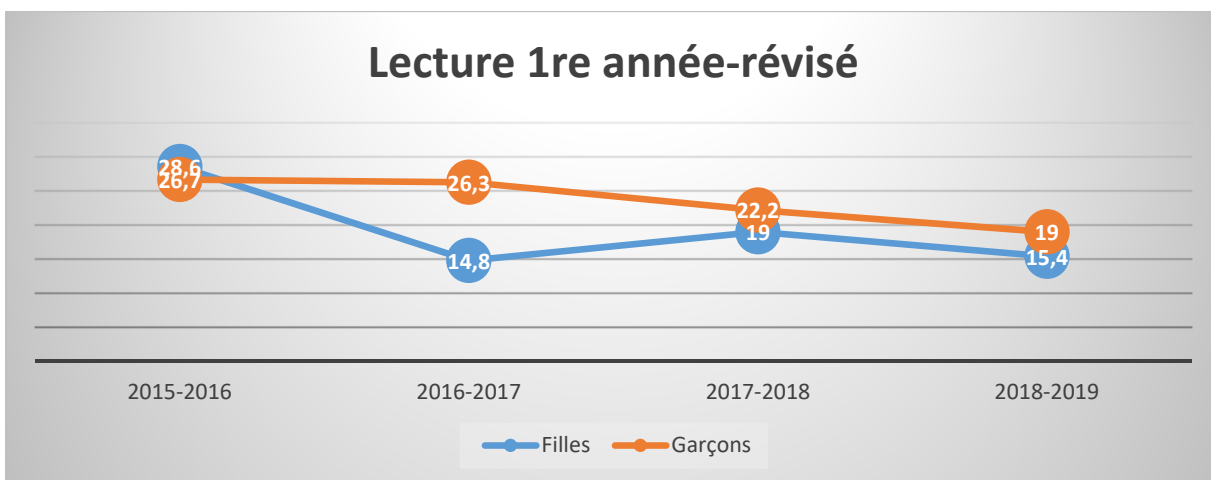
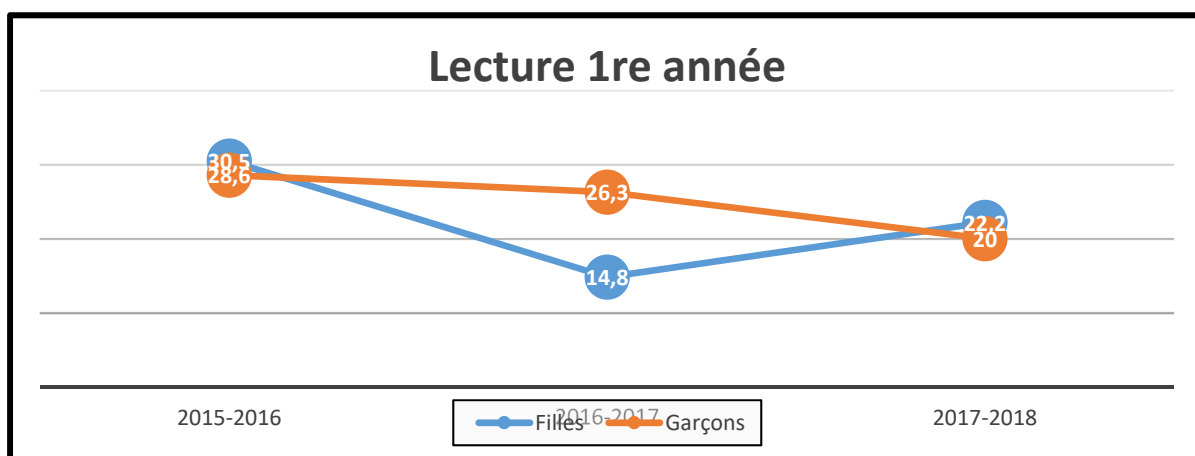
LE PROJET ÉDUCATIF

devront être travaillés : soit, l'élève apprend mieux quand l'enseignant lui demande ce qu'il a compris (7,42 versus 7,21) ainsi que l'élève apprend mieux quand l'enseignant lui demande comment il a fait (7,87 versus 7,07). Par ailleurs, en ce qui concerne l'utilisation de différentes méthodes pour enseigner la matière (9,10 versus 8,39 pour la CSP), nous notons un résultat intéressant.

La réussite des élèves à l'école

1^{re} année (lecture)

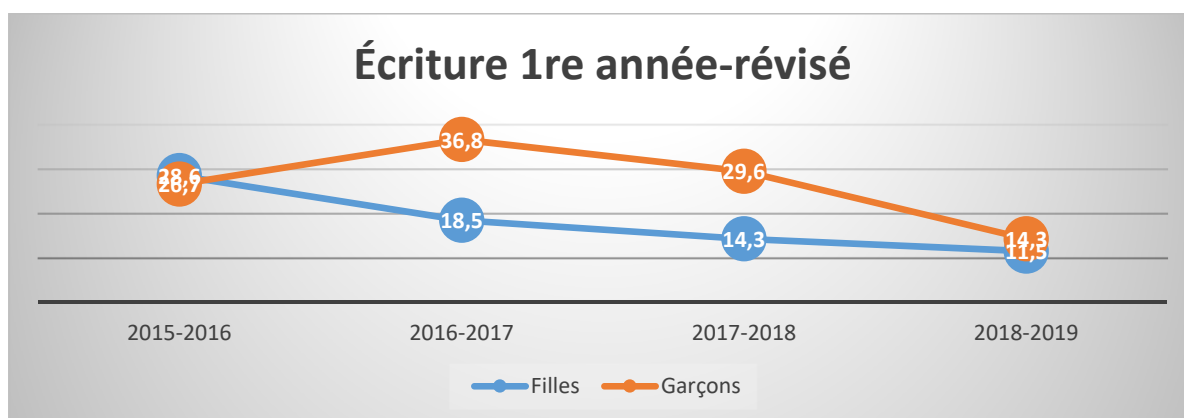
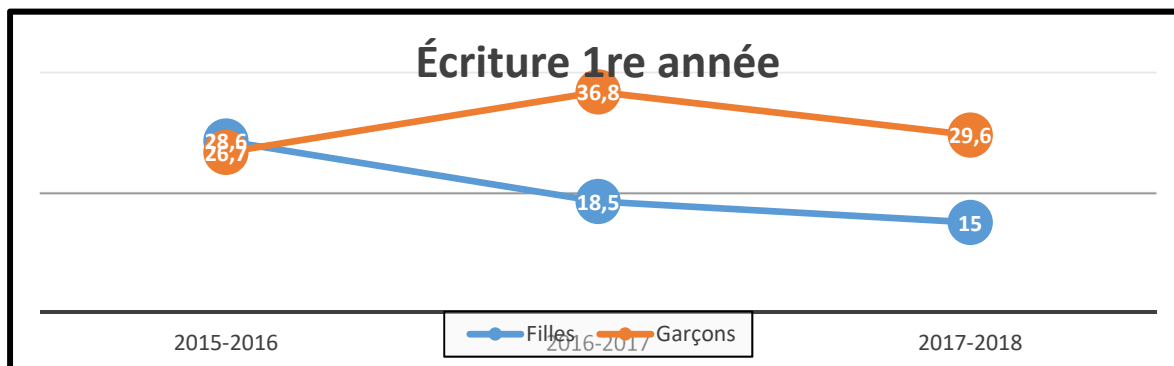
Les données de réussite des trois dernières années font ressortir qu'en 1^{re} année, l'écart concernant les élèves en échec et à risque est faible entre les filles et les garçons, sauf pour l'année 2016-2017. En effet, cet écart était de 1,9% en 2015-2016 en faveur des garçons, de 11,5% en 2016-2017 en faveur des filles et de 2,2% en 2017-2018 en faveur des garçons.



LE PROJET ÉDUCATIF

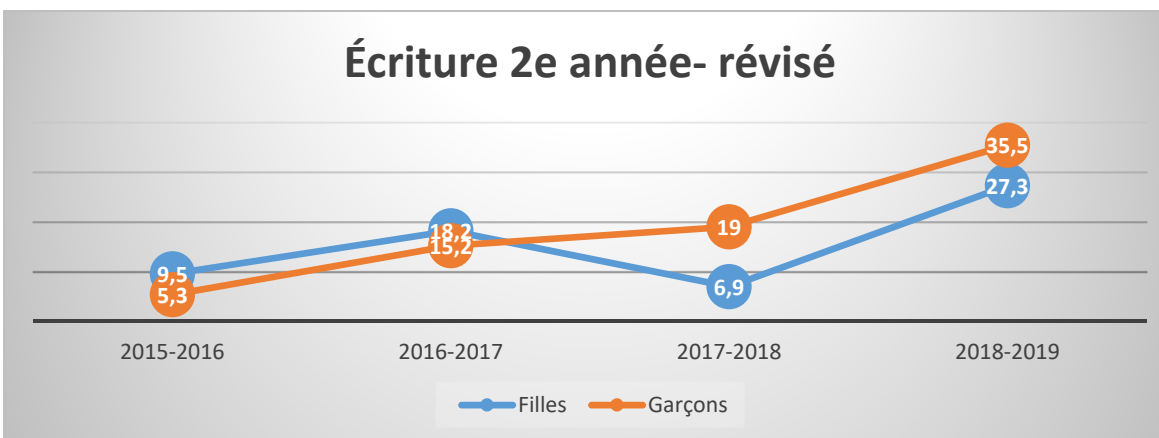
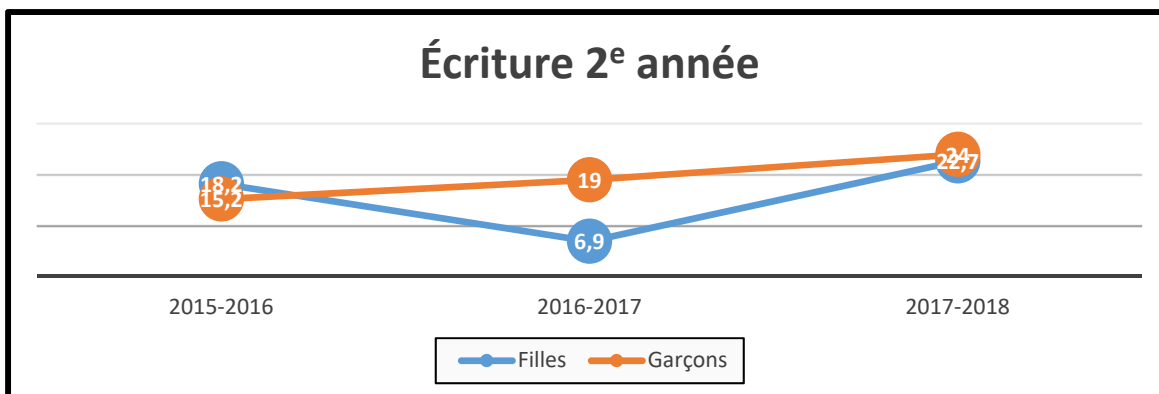
1^{re} année (écriture)

Les données de réussite des trois dernières années font ressortir qu'en 1^{re} année, l'écart concernant les élèves en échec et à risque est important entre les filles et les garçons. En effet, cet écart était de 1,9 % en 2015-2016 en faveur des garçons. Par contre, les écarts deviennent beaucoup plus importants à partir de 2016-2017 et 2017-2018 à 18,3 % et 14,6 % en faveur des filles.



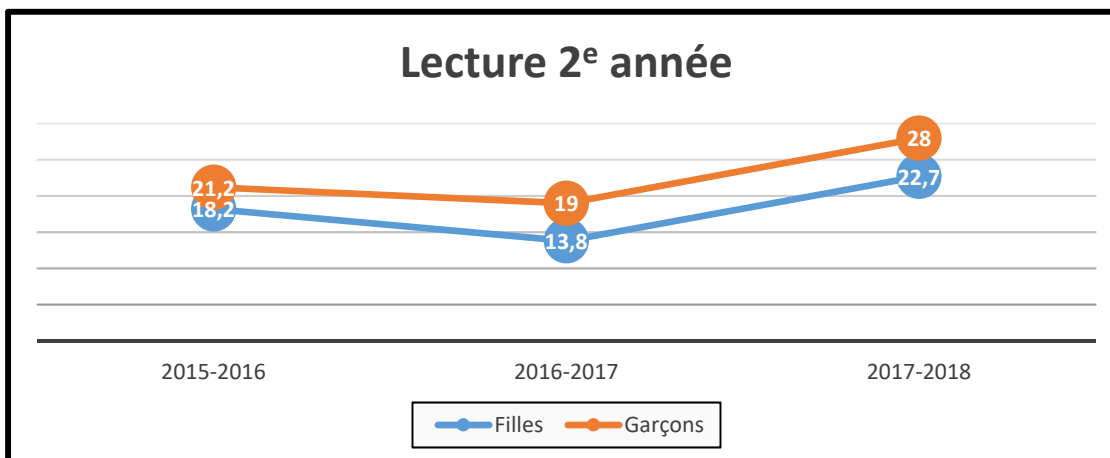
2^e année (écriture)

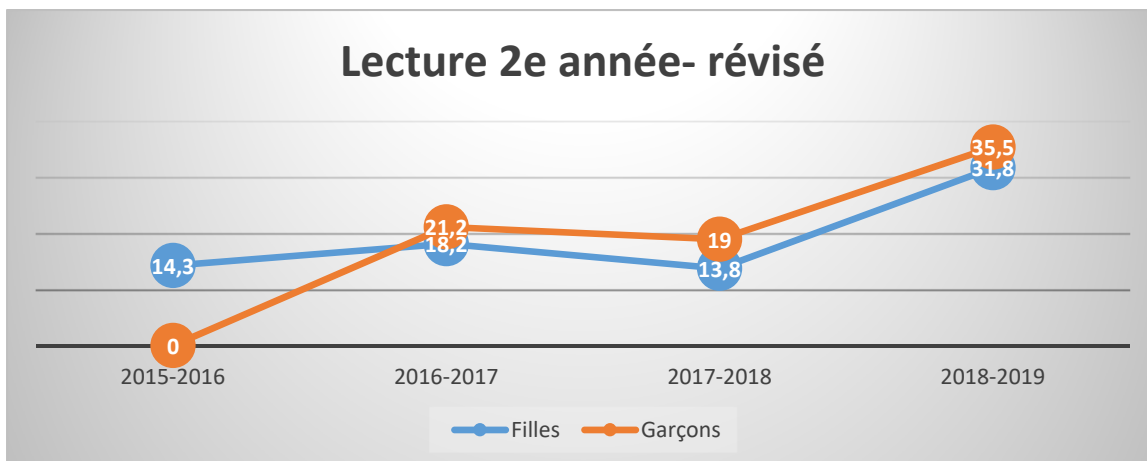
Les données de réussite des trois dernières années font ressortir qu'en 2^e année, l'écart concernant les élèves en échec et à risque est faible entre les filles et les garçons. En effet, cet écart était de 3 % en 2015-2016 en faveur des garçons, de 12,1 % en 2016-2017 en faveur des filles et de 1,3 % en 2017-2018 en faveur des filles. Donc, de façon générale, nous constatons que les filles de 2^e année réussissent mieux en écriture que les garçons. L'écart est faible entre les deux sexes sauf pour l'année 2016-2017.



2^e année (lecture)

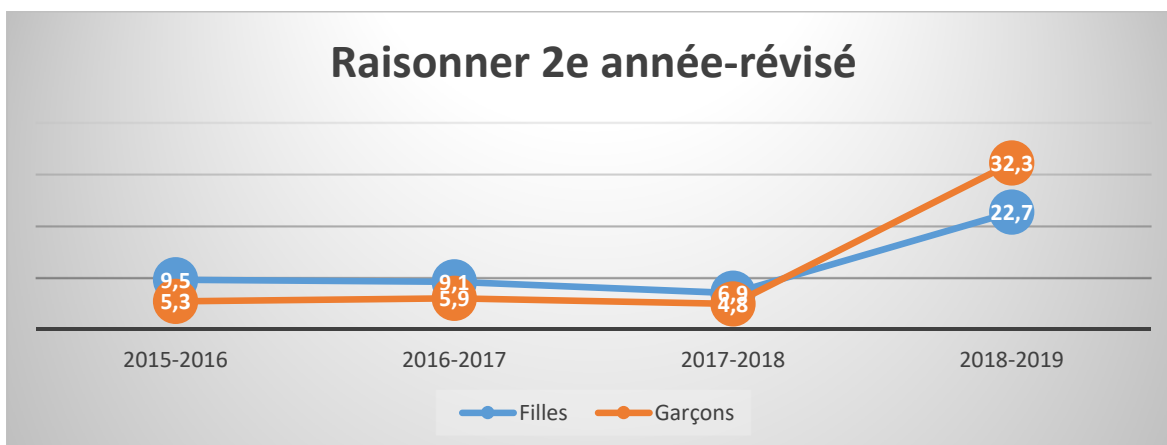
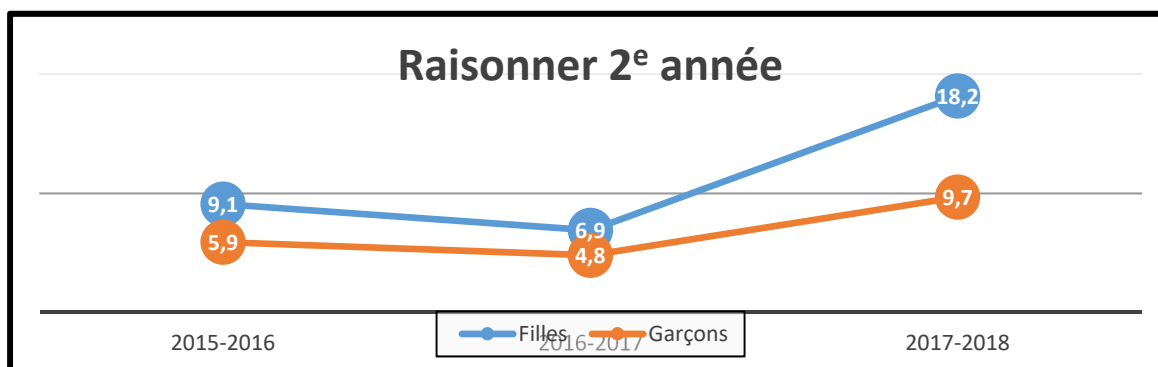
Les données de réussite des trois dernières années font ressortir qu'en 2^e année, l'écart concernant les élèves en échec et à risque est faible et stable. Nous notons que les filles performant davantage que les garçons en lecture.





2^e année (raisonner)

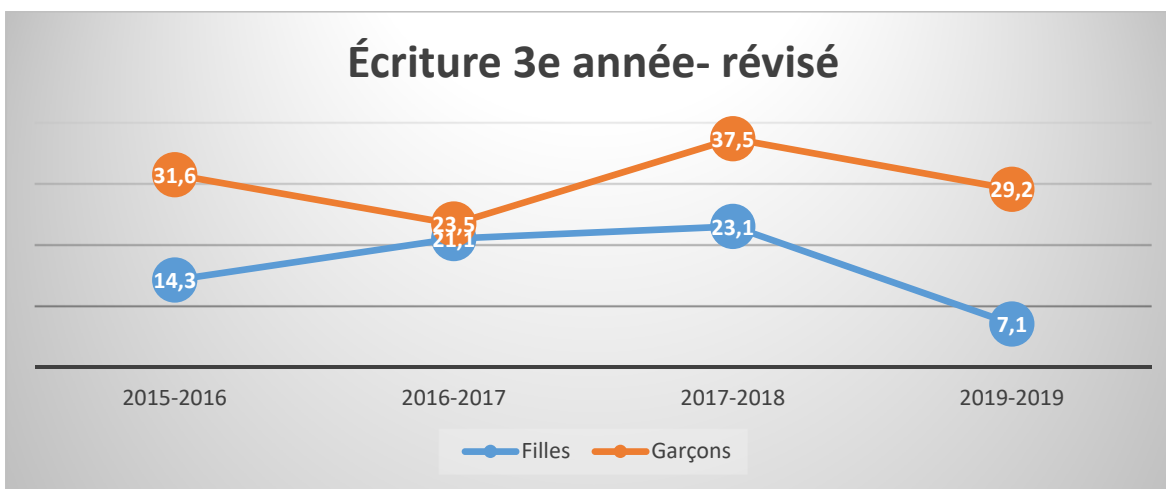
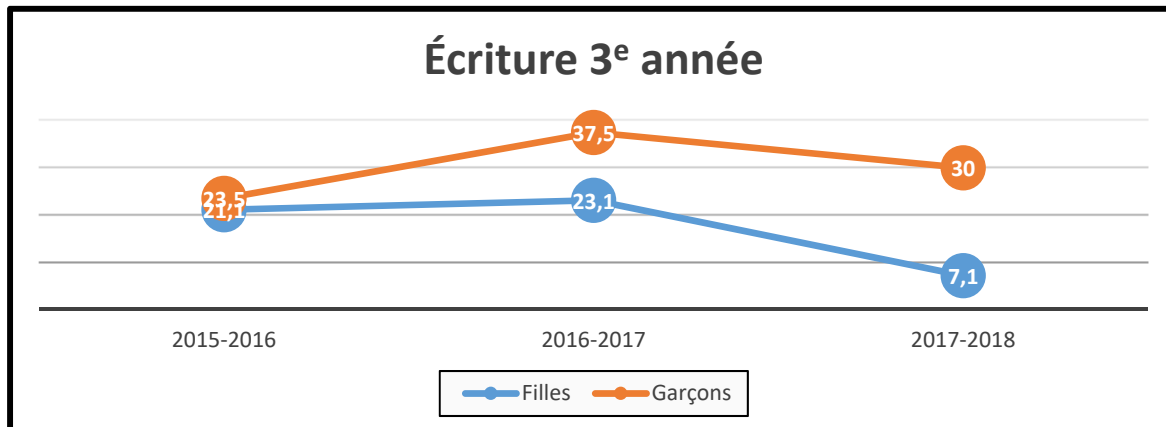
Les données de réussite des années 2015-2016 et 2016-2017 font ressortir qu'en 2^e année, l'écart concernant les élèves en échec et à risque est faible et stable. Nous notons un écart plus considérable en 2017-2018 en faveur des garçons (8,5 %).



3^e année (écriture)

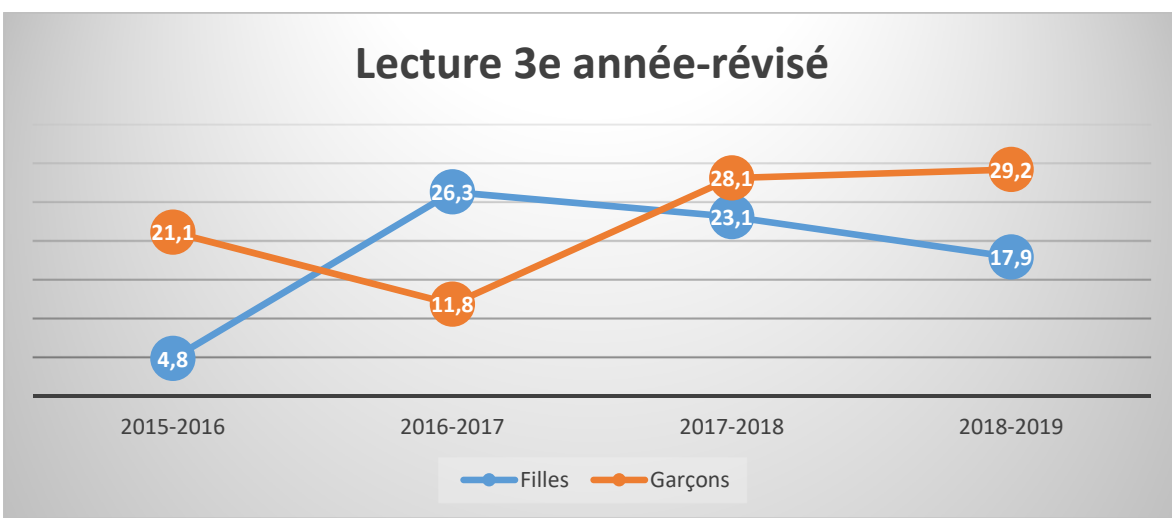
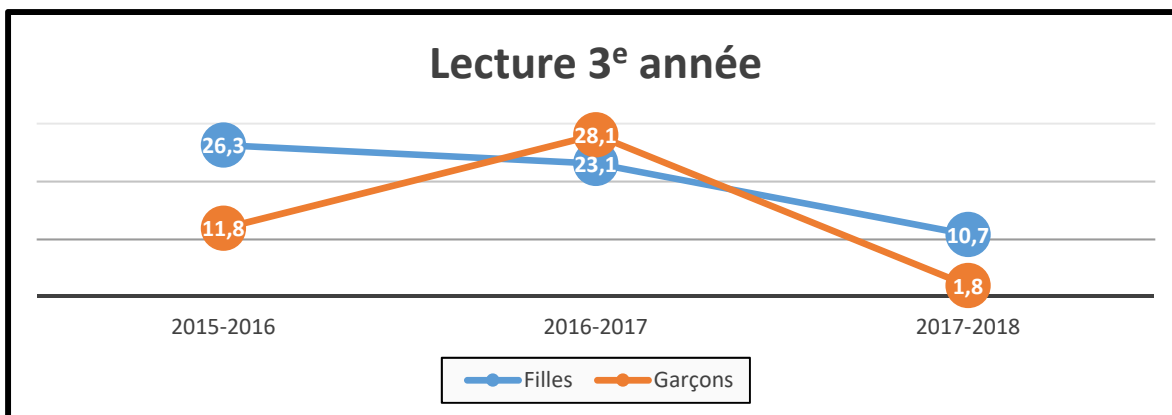
LE PROJET ÉDUCATIF

Les données de réussite des trois dernières années font ressortir qu'en 3^e année, l'écart concernant les élèves en échec et à risque est croissant en faveur des filles. Un écart de 22,9 % est noté en 2017-2018 en faveur des filles.



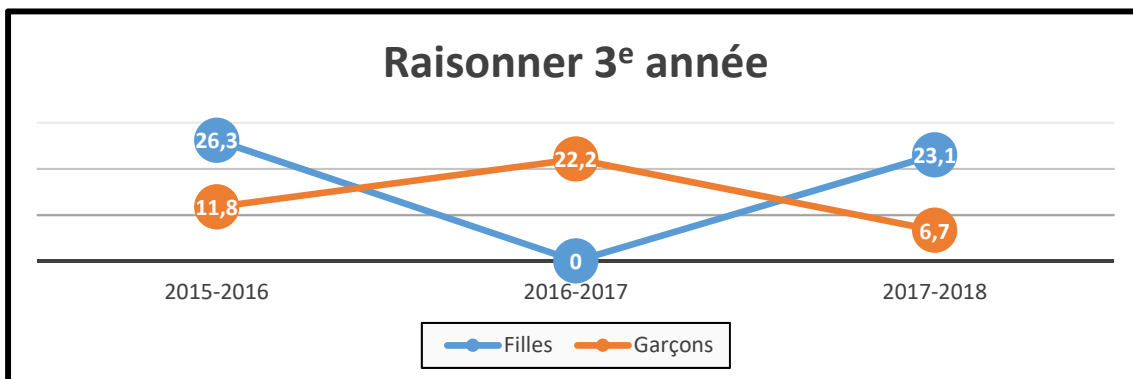
3^e année (lecture)

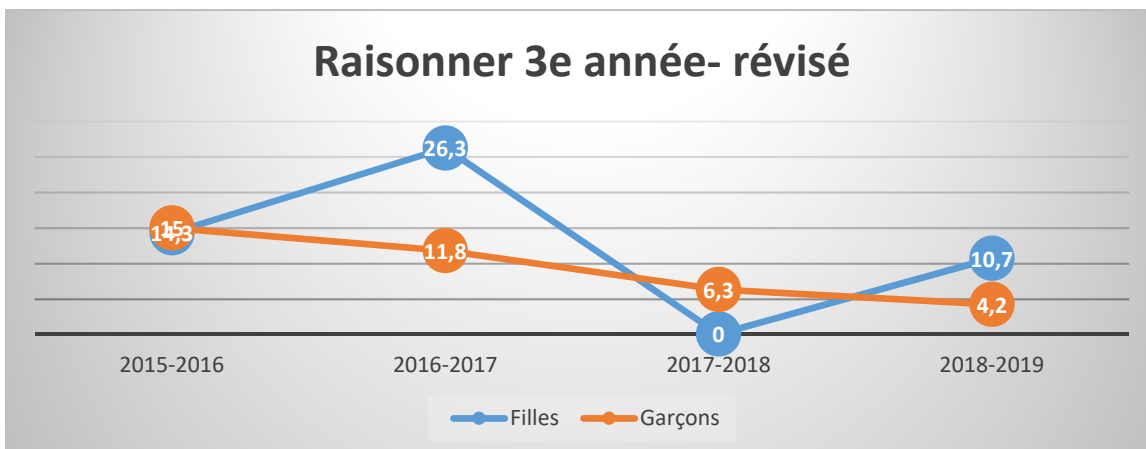
Les données de réussite des trois dernières années font ressortir qu'en 3^e année, l'écart concernant les élèves en échec et à risque est relativement important en 2015-2016 et 2017-2018. Il est essentiel de souligner qu'en 2016-2017, l'écart entre les garçons et les filles est très faible (5 %) en faveur des filles. Par contre, pour les deux autres années, ce sont les garçons qui démontrent un meilleur taux de réussite. Nous observons aussi de l'instabilité dans les résultats des garçons au fil des années.



3^e année (raisonner)

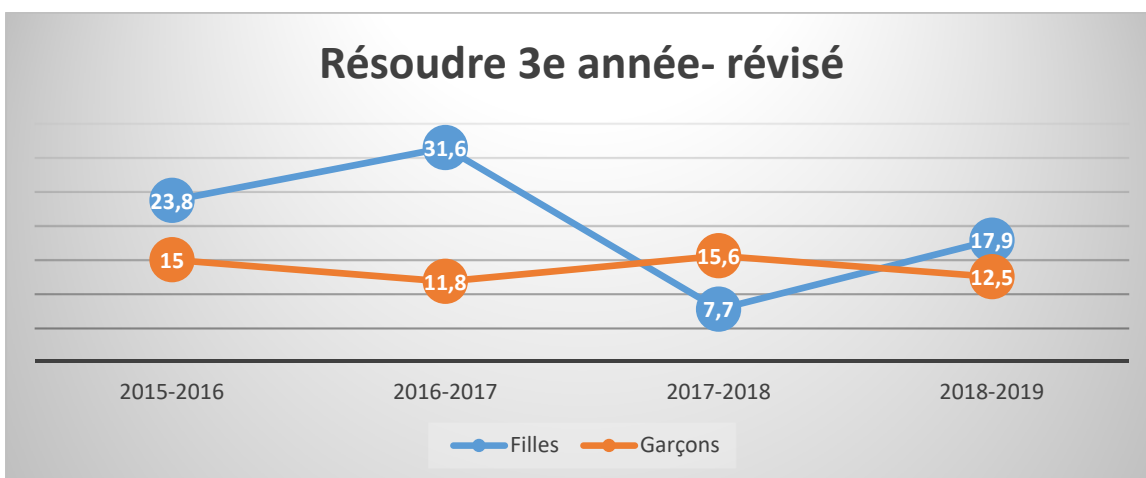
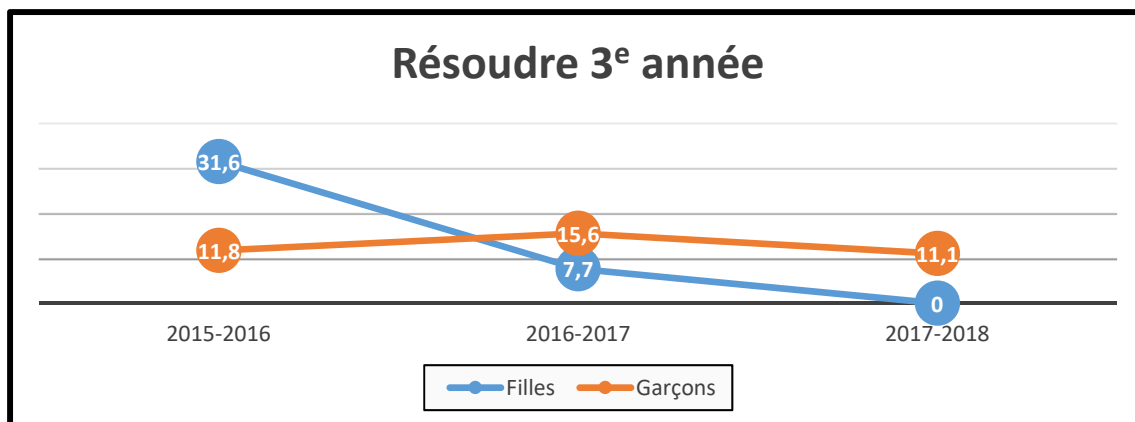
Les données de réussite des trois dernières années font ressortir qu'en 3^e année, l'écart concernant les élèves en échec et à risque est instable. Notons, malgré l'instabilité, une réussite favorable aux garçons.





3^e année (résoudre)

Les données de réussite des trois dernières années font ressortir qu'en 3^e année, l'écart concernant les élèves en échec et à risque est plutôt stable malgré l'écart de 2015-2016. Les filles semblent réussir plus facilement que les garçons avec des écarts de 7,9 % en faveur des filles en 2016-2017 et de 11,1 % en 2017-2018.



LE PROJET ÉDUCATIF

4^e et 6^e année (compétence écrire)

Les résultats des élèves à l'épreuve unique d'écriture en juin démontrent qu'ils sont élevés autant en 4^e année qu'en 6^e année et ce, pour les trois dernières années scolaires. Nous constatons que ce sont davantage des garçons qui se retrouvent en situation d'échec bien que ce pourcentage soit faible (1 à 3 garçons par année scolaire).

Proportion des élèves en échec et à risque garçons-filles

| Année | Matière | Sexe Valeurs | | | | | | Proportion des filles | | | | Proportion des garçons | | | | |
|-----------|---------|-------------------|---------------|---------------|-------------------|---------------|---------------|-----------------------|------------------|---------|----------------------|------------------------|------------------|---------|----------------------|--|
| | | Féminin | | | Masculin | | | En échec (59 -) | À risque (60-69) | 70 et + | En échec et à risque | En échec (59 -) | À risque (60-69) | 70 et + | En échec et à risque | |
| | | Nbre de résultats | Nbre d'échecs | Nbre à risque | Nbre de résultats | Nbre d'échecs | Nbre à risque | | | | | | | | | |
| 2014-2015 | FRA400 | 18 | 1 | 6 | 16 | 5 | 3 | 5,6% | 33,3% | 61,1% | 38,9% | 31,3% | 18,8% | 50,0% | 50,0% | |
| | FRA600 | 25 | 1 | 5 | 25 | 2 | 7 | 4,0% | 20,0% | 76,0% | 24,0% | 8,0% | 28,0% | 64,0% | 36,0% | |
| 2015-2016 | FRA400 | 17 | 0 | 0 | 30 | 0 | 1 | 0,0% | 0,0% | 100,0% | 0,0% | 0,0% | 3,3% | 96,7% | 3,3% | |
| | FRA600 | 18 | 0 | 2 | 14 | 2 | 1 | 0,0% | 11,1% | 88,9% | 11,1% | 14,3% | 7,1% | 78,6% | 21,4% | |
| 2016-2017 | FRA400 | 17 | 0 | 1 | 18 | 1 | 3 | 0,0% | 5,9% | 94,1% | 5,9% | 5,6% | 16,7% | 77,8% | 22,2% | |
| | FRA600 | 23 | 0 | 3 | 20 | 0 | 3 | 0,0% | 13,0% | 87,0% | 13,0% | 0,0% | 15,0% | 85,0% | 15,0% | |
| 2017-2018 | FRA400 | 20 | 0 | 3 | 17 | 1 | 1 | 0,0% | 15,0% | 85,0% | 15,0% | 5,9% | 5,9% | 88,2% | 11,8% | |
| | FRA600 | 17 | 0 | 3 | 31 | 3 | 8 | 0,0% | 17,6% | 82,4% | 17,6% | 9,7% | 25,8% | 64,5% | 35,5% | |
| 2018-2019 | FRA400 | 14 | 1 | 2 | 32 | 2 | 11 | 7,1% | 14,3% | 78,6% | 21,4% | 6,3% | 34,4% | 59,4% | 40,6% | |
| | FRA600 | 21 | 0 | 5 | 22 | 0 | 4 | 0,0% | 23,8% | 76,2% | 23,8% | 0,0% | 18,2% | 81,8% | 18,2% | |

4^e et 6^e année (compétence lecture)

Pour ce qui est des résultats des élèves à l'épreuve unique de lecture en juin, ils se montrent aussi élevés en 4^e année qu'en 6^e année et ce, pour les trois dernières années scolaires. Nous notons que ce sont davantage des garçons qui se retrouvent en situation d'échec malgré que ce pourcentage soit faible. En effet, nous comptons 11 échecs dont 6 sont attribués à des garçons au cours des trois dernières années.

| Compé | Année | Matière | Sexe Valeurs | | | | | | Proportion des filles | | | | Proportion des garçons | | | |
|-------|-----------|---------|-------------------|---------------|---------------|-------------------|---------------|---------------|-----------------------|------------------|---------|----------------------|------------------------|------------------|---------|----------------------|
| | | | Féminin | | | Masculin | | | En échec (59 -) | À risque (60-69) | 70 et + | En échec et à risque | En échec (59 -) | À risque (60-69) | 70 et + | En échec et à risque |
| | | | Nbre de résultats | Nbre d'échecs | Nbre à risque | Nbre de résultats | Nbre d'échecs | Nbre à risque | | | | | | | | |
| Lire | 2014-2015 | FRA400 | 18 | 4 | 1 | 16 | 1 | 1 | 22,2% | 5,6% | 72,2% | 27,8% | 6,3% | 6,3% | 87,5% | 12,5% |
| | | FRA600 | 25 | 2 | 1 | 25 | 0 | 4 | 8,0% | 4,0% | 88,0% | 12,0% | 0,0% | 16,0% | 84,0% | 16,0% |
| | 2015-2016 | FRA400 | 17 | 1 | 1 | 30 | 2 | 3 | 5,9% | 5,9% | 88,2% | 11,8% | 6,7% | 10,0% | 83,3% | 16,7% |
| | | FRA600 | 18 | 0 | 0 | 14 | 0 | 1 | 0,0% | 0,0% | 100,0% | 0,0% | 0,0% | 7,1% | 92,9% | 7,1% |
| | 2016-2017 | FRA400 | 17 | 0 | 1 | 18 | 0 | 4 | 0,0% | 5,9% | 94,1% | 5,9% | 0,0% | 22,2% | 77,8% | 22,2% |
| | | FRA600 | 23 | 1 | 1 | 20 | 1 | 0 | 4,3% | 4,3% | 91,3% | 8,7% | 5,0% | 0,0% | 95,0% | 5,0% |
| | 2017-2018 | FRA400 | 20 | 1 | 5 | 17 | 2 | 4 | 5,0% | 25,0% | 70,0% | 30,0% | 11,8% | 23,5% | 64,7% | 35,3% |
| | | FRA600 | 17 | 1 | 2 | 31 | 1 | 5 | 5,9% | 11,8% | 82,4% | 17,6% | 3,2% | 16,1% | 80,6% | 19,4% |
| | 2018-2019 | FRA400 | 14 | 1 | 4 | 32 | 10 | 5 | 7,1% | 28,6% | 64,3% | 35,7% | 31,3% | 15,6% | 53,1% | 46,9% |
| | | FRA600 | 21 | 0 | 0 | 22 | 0 | 2 | 0,0% | 0,0% | 100,0% | 0,0% | 0,0% | 9,1% | 90,9% | 9,1% |

5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1, les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif (LIP, article 36).

Notre énoncé de vision représente l'avenir souhaité de notre école; il décrit l'environnement et les pratiques dans lesquels nous désirons que l'élève évolue afin qu'il se développe à son plein potentiel.

NOS VALEURS

- ✓ **Respect**
J'accepte le rythme et la réalité de chacun. Je fais preuve d'ouverture sur les différences de chacun.
- ✓ **Engagement**
Je m'occupe de tous les élèves pour leur réussite comme s'ils étaient les miens. Je suis présent dans le cheminement scolaire de l'élève et ce, en utilisant toutes les ressources.
- ✓ **Entraide**
Je suis à l'écoute des besoins des autres en étant ouvert au partage. Je partage mes stratégies qui fonctionnent bien.

NOTRE VISION

À l'école du Carrousel, nous nous engageons vers la réussite de chacun dans le respect et l'entraide pour faire de chaque différence une richesse.

NOTRE BUT

Rassembler nos forces afin d'accueillir les élèves au sein d'un milieu propice à l'apprentissage et les accompagner dans leur cheminement vers la réussite.

6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles

À la suite de l'analyse des résultats du sondage et des résultats académiques dans LUMIX, nous avons pu mettre en lumière certains éléments, en lien avec le **PEVR** de la commission scolaire. Certains points font ressortir des forces de notre milieu alors que d'autres mettent en lumière des zones de vulnérabilité.

Enjeu 1 : Moyens mis en place pour aider à la réussite des élèves

Orientation : Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel.

Objectif 1 : D'ici juin 2022, réduire de 5 % la proportion de garçons qui sont en échec ou dont la réussite est à risque en écriture.

Situation initiale : Écart gars/filles en échec ou à risque

1^{re} année, juin 2017 : 18,3 %

1^{re} année, juin 2018 : 15,3 %

3^e année, juin 2017 : 2,4 %

3^e année, juin 2018 : 14,4 %

Indicateur : L'écart entre les garçons et les filles en échec ou à risque en écriture en 1^{re} et 3^e année (taux de réussite).

Cible : 1^{re} année, 10,3 %

3^e année, 9,4 %

Objectif 2 : D'ici juin 2022, diminuer de 5 % le nombre d'élèves à risque ou en échec en lecture au 1^{er} cycle.

Situation initiale : Élèves sont dans la zone à risque ou en échec en juin 2018 en lecture au 1^{er} cycle

| | Garçons | Filles |
|-----------------------|---------|--------|
| 1 ^{re} année | 22,2 % | 19 % |
| 2 ^e année | 19 % | 13,8 % |

Indicateur : Le nombre d'élèves du 1^{er} cycle en échec ou à risque ou en échec.

Cible :

| | Garçons | Filles |
|-----------------------|---------|--------|
| 1 ^{re} année | 17,2 % | 14 % |
| 2 ^e année | 14 % | 8,8 % |

LE PROJET ÉDUCATIF

Enjeu 2 : Les transitions intercycles efficaces

Orientation : Évoluer de façon continue par la mise en place des meilleures pratiques.

Objectif 1 : D'ici juin 2022, harmoniser les attentes pédagogiques de fin de cycle en français et mathématique afin d'assurer une continuité des apprentissages entre les cycles en fonction de la progression des apprentissages.

Situation initiale : Une rencontre d'harmonisation des attentes pédagogiques est faite en juin.

Indicateur : Présence ponctuelle de temps planifié permettant d'évaluer l'harmonisation de pratiques.

Cible : Transfert en classe de l'harmonisation des attentes pédagogiques.

Enjeu 3 : Interventions rapides auprès des élèves à risque

Orientation : Évoluer de façon continue par la mise en place des meilleures pratiques.

Objectif 1 : D'ici 2022, réduire l'écart garçon/fille au niveau de la conscience phonologique pour les élèves du préscolaire.

Situation initiale : Mai 2019.

| | Dénomination des lettres | Décodage du son des lettres | Identification du phonème initial | Fusion syllabique |
|----------------------------|--------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|-------------------|
| Taux de réussite | 78 % | 76 % | 90 % | 96 % |
| Écart gars - filles | 7 % en faveur des filles | 7 % en faveur des filles | 3 % en faveur des filles | 0 |

Indicateur : Le nombre d'élèves identifiés à partir de l'année de référence 2018-2019.

Cible : Écart de moins de 5 % entre les garçons et les filles pour chacun des critères.

LE PROJET ÉDUCATIF

Enjeu 4 : Sécurité des élèves en dehors du contexte classe

Orientation : Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire.

Objectif 1 : D'ici juin 2022, augmenter le sentiment de sécurité des élèves en dehors du contexte classe.

Situation initiale : Perception des élèves face à la sécurité dans la salle des repas est de 8,64/10.

Indicateur : Résultats au sondage administré deux fois par année

Cible : 9/10.

7. Transmission et diffusion du projet éducatif

- Le projet éducatif adopté par le Conseil d'établissement le 26 mars 2019 (résolution no. CE-19-03-26-003) et approuvé par la Commission scolaire prend effet le 1^{er} juillet 2019.
- Le projet éducatif est public et disponible sur le site web de l'école. Le projet éducatif est notamment communiqué aux élèves, aux parents et aux employés.

8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif

Après avoir défini le contexte, choisi les orientations et les objectifs, l'école mettra en œuvre des initiatives pour réaliser les objectifs identifiés et en assurer le suivi. Il est à noter que ces étapes, bien qu'importantes, ne font pas partie du document projet éducatif. La direction de l'école utilisera des outils de suivi de gestion (tableau de suivi, tableau de bord, plan d'action) et observera périodiquement la progression des résultats. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des initiatives mises en place.

9. Reddition de compte du projet éducatif

Le projet éducatif prend effet le 1^{er} juillet 2019 et se termine le 30 juin 2022. Cette période est harmonisée avec l'échéance du *Plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MEES)*, soit 2017-2022.

Les objectifs d'amélioration et cibles qui en découlent sont donc élaborés pour cette période. Une évaluation de la progression se fera annuellement et sera diffusée publiquement dans le rapport annuel de l'école disponible sur le site Web de l'école. Le rapport annuel est notamment communiqué aux parents, aux élèves et aux employés.

Annexe I : Principaux encadrements légaux

Articles de la *Loi sur l'instruction publique*

- 37 Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte :
- 1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
 - 2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées;
 - 5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.

Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2 du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.

- 37.1 La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

- 74 Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.

Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.

- 75 Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.

Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.

LE PROJET ÉDUCATIF

- 83 Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.
- 96.2 L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.
- 96.6 Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.
- Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption, par les élèves, d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.
- Il peut faire, aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école, toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.
- 209.2 La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.
- 218 La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.
- 221.1 La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et pouvoirs dévolus à école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.